



Volle gazette

N° 10
Janvier 2012

Trimestriel
du Comité
de Quartier
du Vieux
Sainte-Anne
à Auderghem



Editorial



Alice Olbrechts

Chers voisins,

Une «zone 30», c'est merveilleux! Des véhicules roulant à maximum 30 km/h, des parents osant à nouveau laisser sortir leurs enfants, une cohabitation confortable des usagers de la voie publique agrémentée d'arbres et de fleurs...

Aujourd'hui, notre quartier est entouré de panneaux «zone 30», et alors ? Cette mesure nous a-t-elle apporté la sécurité et le confort attendus ?

Pour diminuer et ralentir effectivement le trafic dans nos rues, des idées avaient été émises lors d'une table ronde avec nos édiles communaux au mois de septembre 2010.

Ces idées ont mûri, une invitation à participer à l'élaboration d'un projet vous a été adressée en janvier et en mars 2011. Ainsi, une équipe

Editeur responsable :
Alice Olbrechts
25, rue du Villageois
1160 Auderghem

Ont participé à l'élaboration
de ce numéro :
Alice et Pierre Olbrechts,
Isabelle Chevalier, Benoit
de Menten, Joel du
Quesne, Dominique Dicker

et pour la mise en page,
Dominique Dicker.

Merci aux photographes.

de riverains motivés s'est réunie et a réfléchi à la façon d'aménager nos rues.

De son côté, notre Echevin, Bruno Collard, se dit prêt à investir dans ce sens rue du Villageois et rue du Vieux Moulin.

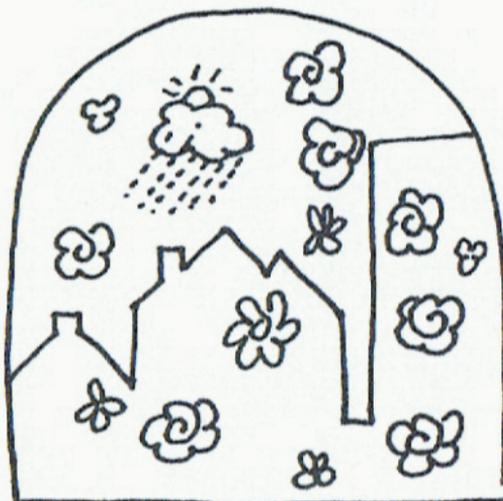
Dans ce Volle Gazette, vous trouverez, en primeur, les bases d'une proposition à améliorer au gré de toutes vos bonnes idées! Lisez-le attentivement, soyez présents lors de la semaine de simulation et à la réunion prévue au mois de

mars avec toutes les personnes intéressées et les édiles communaux. Vous trouverez les explications dans les pages qui suivent.

Bonne lecture!

N'hésitez pas à nous contacter (par email : comite.quartier.ste.anne@gmail.com ou dans la boîte aux lettres du 25, du 60 ou du 115 rue du Villageois). C'est maintenant le moment d'exprimer vos critiques.

L'Equipe



Volle gazette *spécial*

« aménagement de nos rues pour le respect de la zone 30 »

Chers voisins,

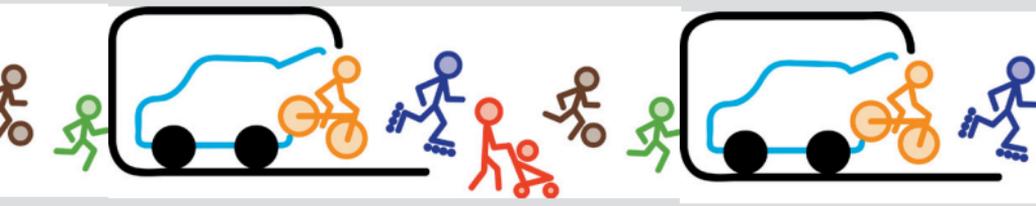
Nous constatons que nos rues sont encore envahies par un trafic de transit, que la vitesse excessive de certains usagers effraie les piétons et que les trottoirs sont délabrés.



Lors d'un petit déjeuner sur la rue le 16 septembre 2009



Table ronde du
18 septembre 2010



En cette nouvelle année, nous revenons vers vous avec un sujet que nous avons abordé lors de la table ronde «mobilité» le 18 septembre 2010 : le trafic de passage dans nos rues!

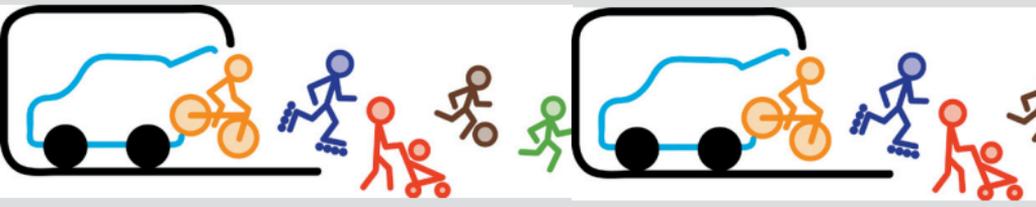
Que pensez-vous des grands

«30km» peints sur le sol ? Sont-ils visibles ? Ont-ils de l'influence sur la vitesse des véhicules ?

Et le radar temporaire que la commune nous a promis ? Nous n'en avons vu à ce jour que le trou au sol...



Semaine de la mobilité,
septembre 2009



Historique

Trafic de passage

Lors de la table ronde, nous avons très clairement et pertinemment posé la question: comment faire respecter le panneau «excepté circulation locale». Réponse de la commune : ... il faut mesurer le trafic... La question de l'éventuelle mise en sens unique de la rue du Villageois ayant déjà été testée et très mal accueillie à l'époque, nous n'y reviendrons pas.

Vitesse excessive

Si des grands «30km» ont bien été peints sur le sol, nous ne sommes pas pour autant convaincus de leur efficacité; nous rappelons une fois de plus la nécessité de faire cela

conjointement avec d'autres mesures. Un consensus avait été trouvé concernant des coussins berlinois; toutefois, leur emplacement exact, dans un souci de qualité de vie du quartier, doit encore être défini précisément...

Piétons

Des passages pour piétons ont été peints : c'est probablement notre revendication qui a eu, jusqu'ici, le plus d'écho auprès des responsables communaux et nous les en remercions! Nous espérons qu'un passage protégé sera aussi dessiné chaussée de Tervuren à hauteur de la Venelle et de l'avenue Vercauteren!



Présentation du projet, fruit de la réflexion de quelques habitants

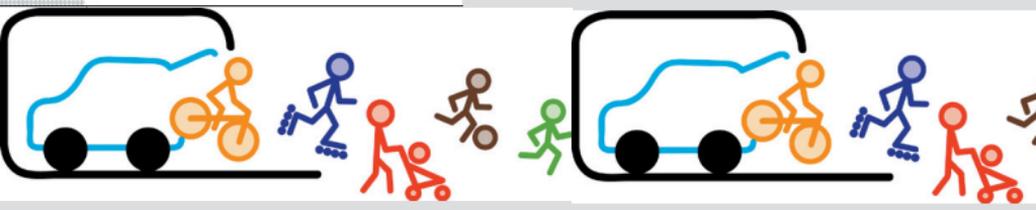
Les idées issues de la table ronde ont mûri. Nous aimerions que chacun exprime son point de vue sur une proposition que nous avons élaborée afin de corriger le projet, d'y donner suite de façon concrète, résultats à l'appui.

Dans un premier temps, nous suggérons à la commune de finaliser l'installation du radar et de mesurer le trafic en période scolaire.

Ensuite, nous proposons de placer provisoirement des barrières Nadar qui devraient ralentir sensiblement les voitures de passage. Pendant une

semaine «test» du 27 février au 4 mars 2012, ces barrières préfigurerait le placement définitif de bacs à fleurs aux côtés de coussins berlinois à des endroits déterminés (voir les simulations p10,11,12 et 13).

Cela nous permettrait d'évaluer différentes choses telles que le ralentissement du trafic, les places de parking dans nos rues (idéalement inchangées!) et l'aisance avec laquelle ceux d'entre nous disposant d'un garage ou emplacement devant leur maison peuvent toujours circuler.



Coussins berlinois et ilots de verdure, qu'en pensez-vous?

Après cette semaine test, une **réunion de concertation** entre la Commune et tous les habitants qui se sentent concernés, est prévue entre le 5 et le 18 mars 2012. Nous y échangeons nos points de vue afin d'aboutir à un projet concret.

Vous pouvez également donner votre avis sur l'installation des dispositifs ralentisseurs. **Ecrivez-nous avant le 5 mars** vos commentaires

par mail à comite.quartier.ste.anne@gmail.com ou dans la boîte aux lettres du 25, du 60 ou du 115 rue du Villageois. Vous pouvez aussi demander à nous rencontrer ou même nous interpeller de vive voix. Dans notre pays «L'union fait la force» (comme ailleurs). En rassemblant nos idées, nous devrions trouver quelque chose qui convient à tous afin de nous donner des chances d'obtenir un résultat.





Rue du Villageois vue depuis la chaussée de Tervuren, placement entre les n° 90 et 92, sous le luminaire n°1142, d'un coussin berlinois et rétrécissement de la chaussée par un filot de verdure.



idem vu du centre sportif vers la chaussée de Tervuren.

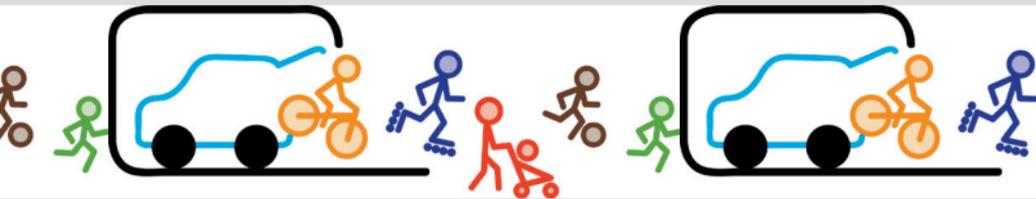




Rue du Villageois vue depuis le centre sportif à hauteur de la rue de la Pente, placement entre les n°74 et 76, à hauteur de la rue de la Pente, d'un coussin berlinois et rétrécissement de la chaussée par un îlot de verdure.



idem vu vers le centre sportif.

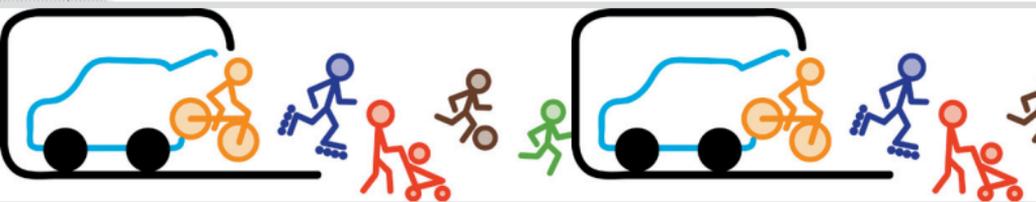




Rue du Villageois entre les n° 54 et 56, placement d'un coussin berlinois et rétrécissement de la chaussée par un îlot de verdure.



idem vu vers le centre sportif.





Rue du Vieux Moulin, un coussin berlinois entre le coin et le n°79 et un second entre les n°51 et 53 (face aux 82 et 84) à hauteur de la rue de la Pente.



Les coussins berlinois en quelques mots.

Ces dispositifs ralentisseurs sont en réalité encadrés par le point 3 de la circulaire ministérielle du 3 mai 2002 relative aux dispositifs surélevés, destinés à limiter la vitesse à 30 kilomètres à l'heure. Cette circulaire porte notamment sur leurs caractéristiques géométriques, leurs critères et modes d'implantation.

Le coussin doit répondre à la double exigence d'efficacité et d'acceptabilité. Si 7 cm est la hauteur maximale, il convient d'éviter les dispositifs d'une hauteur inférieure à 6 cm car le dispositif perd toute son efficacité et est alors franchi à grande vitesse, créant en outre des nuisances sonores.

(...)Il est par ailleurs recommandé au gestionnaire de voirie de consulter les riverains. L'on notera également que «l'avis des sociétés de transport en commun doit être requis dès lors qu'elles empruntent les voiries en cause. Il en va

de même des services d'intervention d'urgence lorsqu'ils sont amenés à emprunter fréquemment la voirie où seront implantés ces dispositifs».

(...)La mise en place de coussins berlinois n'implique pas l'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière. En effet, aucun comportement particulier n'est imposé aux usagers par la pose de ces coussins, et ce contrairement aux ralentisseurs de vitesse ou aux plateaux pour lesquels le Code de la route prévoit une vitesse maximale de franchissement ainsi qu'une interdiction de dépassement, de stationnement et d'arrêt.

Source : article d'Alexandre Ponchaut, Conseiller à l'Union des Villes et Communes de Wallonie (lu sur : <http://www.uvcw.be/articles/33,99,37,37,3070.htm> et des informations du Centre de Recherche Routières sur : http://www.brcc.be/crr/f15/f15_01e_a4.php.)



Conclusion

Ensemble, construisons quelque chose qui convienne à chacun

Composition du groupe de travail du comité de quartier

Isabelle Chevalier, Benoît de Menten, Dominique Dicker, Joël du Quesne, Alice et Pierre Olbrechts.

NB Tot onze grote spijt hebben wij wegens tijdsgebrek geen goede vertaling van deze uitgave kunnen uitvoeren. Wij bieden onze nederlandstalige burens onze verontschuldigen

aan en staan ter beschikking voor alle noodzakelijk hulp en bijkomende uitleg. Wij zullen op alle signalen reageren. Hartelijk dank voor uw begrip.

